

**SESSION DU 12 DÉCEMBRE 2016****RAPPORT N° SOL 22****■ DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE TERRITOIRES****■ SERVICE HABITAT****9377****5 - Mission Solidarité****53 - Politique de la ville - Logement****53.1 - Politique départementale de l'habitat**

Les politiques de l'habitat se situent au croisement des politiques d'aménagement et des politiques sociales. C'est donc naturellement que le conseil départemental, en charge de la solidarité avec les territoires et la solidarité avec les hommes, a décidé de se saisir au 1er janvier 2017 de la délégation des « Aides à la pierre » (hors bassin de Pompey et territoire métropolitain, déjà délégataires de ces mêmes aides), c'est-à-dire la responsabilité d'attribuer, pour le compte de l'Etat, les subventions en faveur de la production, l'amélioration, l'adaptation, la rénovation et la démolition des logements des parcs privés et sociaux.

Le conseil départemental a défini ses priorités d'action :

- l'adaptation de l'habitat à l'avancée en âge de la population, en favorisant le maintien à domicile par la réalisation de travaux d'amélioration et d'adaptation des logements anciens et en développant une offre neuve adaptée et diversifiée,
- la revitalisation des centres bourgs, pour un développement équilibré des territoires, et un contrôle de l'étalement urbain,
- la transition écologique par l'encouragement aux travaux de rénovation énergétique de l'habitat ancien, et la production de logements neufs BBC (basse consommation), ou RT 2020...,
- l'accession sociale et plus particulièrement la primo-accession, et la répartition équilibrée du logement social sur les territoires
- et enfin, la lutte contre les précarités sociales, énergétiques...

En cohérence avec ces orientations, je vous propose deux évolutions majeures :

- L'inscription de 620 000 € en investissement pour contribuer à l'amélioration de l'offre de logement. Ces crédits interviendront en complément des aides

accordées par le Département dans le cadre des CTS. Un règlement d'attribution vous sera proposé au cours du premier trimestre 2017, après concertation avec les intercommunalités, les bailleurs et opérateurs de l'habitat ;

- Le renforcement de l'ingénierie dédiée à l'habitat :

- Les subventions de fonctionnement accordées au CAL et à l'ADIL seront requalifiées en appui à l'ingénierie. Les conventions avec ces deux acteurs seront redéfinies et seront présentées en commission permanente.
- A titre expérimental, les plateformes territoriales de rénovation énergétique de l'habitat, mises en place sur les territoires de Briey et de Terres de Lorraine, avec l'appui de la Région et de l'ADEME, seront élargies à la question de l'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Le financement correspondant sera assuré par un redéploiement des crédits du FSL.

Pour ces actions, il est proposé d'inscrire 354 000 € en fonctionnement.

### **53.2 - Logement des personnes défavorisées**

Définie par la loi du 31 mai 1990, la mise en œuvre du droit du logement relève des compétences partagées de l'Etat et du Conseil départemental, formalisées dans le cadre du Plan départemental pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Un nouveau PDALHPD est en cours d'élaboration. Il intégrera les dispositions de la loi « *pour l'accès au logement et un urbanisme rénové* ». Ce plan sera présenté à l'assemblée départementale avant approbation définitive.

- **Fonds de solidarité pour le logement :**

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) apporte des aides financières à des personnes à revenu très modeste, pour l'accès et le maintien dans un logement et pour la fourniture d'énergie. Il prend également en charge l'accompagnement social lié au logement et la gestion locative adaptée.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la gestion du FSL sera déléguée à la Métropole du Grand Nancy, sur son territoire, avant un transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Je vous propose de fixer la contribution départementale au FSL à 2 810 000 €.

Un rapport détaillé de l'activité du FSL sur 2016 sera présenté en commission permanente. Au vu des résultats de l'exercice 2016 et des financements mobilisés par le Département et ses partenaires (HLM, EDF, Engie, CAF...), et après concertation avec la Métropole, un budget 2017 et un barème des prestations seront alors proposés.

- **Aides à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage :** il s'agit d'un engagement du Conseil départemental dans le cadre du schéma départemental d'accueil. Je vous propose de reconduire l'inscription de 100 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 14 Décembre 2016** est ouverte à 14 H 02, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **MM. BLANCHOT Patrick, HARMAND Alde, Mmes LEMAIRE-ASSFELD Sabine, LUPO Rosemary et M. PIZELLE Stéphane**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mmes MAYEUX Sophie, PILOT Michèle, MM. BINSINGER Luc, CORZANI André et Mme ALTERMATT Maryse**.

---

## DELIBERATION

### RAPPORT N° 22 - 5 - MISSION SOLIDARITÉ - 53 - POLITIQUE DE LA VILLE - LOGEMENT -

M. BAUMANN, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 22 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet du budget primitif 2016.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
Mission	5 Solidarité		
Pol. Sect.	53 Politique de la ville - Logement		
Programme	P441 - 441 Actions départementales sur le logement	3 326 000	3 264 000

Chapitre	Libelle chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
65	Autres charges de gestion courante	3 326 000	3 264 000
<b>TOTAL</b>		<b>3 326 000</b>	<b>3 264 000</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
<b>Mission</b>	<b>5 Solidarité</b>		
<b>Pol. Sect.</b>	<b>53 Politique de la ville - Logement</b>		
Programme	P441 - 441 Actions départementales sur le logement	20 000	0
Programme	P445 - 445 Aides départementales à l'habitat	0	620 000

Chapitre	Libelle chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
018	Revenu de solidarité active	20 000	0
204	Subventions d'équipement versées	0	620 000
<b>TOTAL</b>		<b>20 000</b>	<b>620 000</b>


--ooOoo--

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 16 DECEMBRE 2016  
**LE PRESIDENT** DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,

Mathieu KLEIN